

**Réponse de l'Association catholique canadienne de la santé
au document de travail
*Recherche sur les cellules souches humaines : la santé dans un
cadre éthique*
publié par Instituts de recherche en santé du Canada**

Introduction

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est la voix nationale pour les soins de santé catholiques. L'organisation se consacre à faire progresser une vision de la santé et de la guérison qui englobe le bien-être émotionnel, spirituel, social et physique de la personne. Parmi ses membres, on compte sept associations provinciales, 127 hôpitaux et foyers, des parrains, des professionnels de la santé et diverses personnes.

L'éthique constitue l'un des quatre principaux domaines d'intérêt de l'ACCS. L'Association s'intéresse particulièrement à la génétique et à la biotechnologie, notamment à la recherche sur les cellules souches. Nous apprécions le travail effectué par Instituts de recherche en santé du Canada pour produire le document de travail *Recherche sur les cellules souches humaines* et sommes reconnaissantes de l'occasion offerte aux organisations et aux personnes de soumettre une réponse.

Les membres présents au congrès annuel de l'ACCS, qui a eu lieu à St. John's du 28 avril au 1^{er} mai, ont adopté un certain nombre de résolutions, y compris une portant sur les cellules souches (annexe 1). L'une des composantes de cette résolution demandait à l'ACCS de soumettre une réponse au document de travail d'IRSC.

Notre réponse comporte trois parties

- Partie 1 Recommandations qu'appuie l'ACCS
- Partie 2 Questions et préoccupations
- Partie 3 Recommandations et conclusion

Partie 1 — Recommandations qu'appuie l'ACCS

Commençons par souligner que l'ACCS félicite Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) des efforts déployés pour aborder de manière active les nouvelles questions entourant la recherche sur la santé et pour lancer une discussion sur les principes et lignes directrices d'ordre éthique visant la recherche sur les cellules souches.

À titre d'organisme national chrétien, nous nous inscrivons dans une tradition qui préconise la sagesse et la compassion dans la recherche de nouvelles méthodes pour apporter la guérison aux personnes dans le besoin. L'Association espère, comme bien des gens, que la recherche sur les cellules souches mènera vers de nouveaux traitements pour les maladies graves causées par la mort ou la détérioration de cellules et de tissus nécessaires à une bonne santé.

L'ACCS apprécie que, même si IRSC reconnaît le grand potentiel de la recherche sur les cellules souches pour les maladies graves comme l'Alzheimer et le Parkinson ainsi que les traumatismes médullaires, le document de travail est aussi conscient des questions d'ordre éthique que soulèvent les recherches dans ce domaine.

Un moratoire sur la création d'embryons à partir du transfert de cellules somatiques nucléaires dans le but de dériver des lignées de cellules souches

Nous appuyons la recommandation selon laquelle des embryons ne doivent pas être créés à partir du transfert de cellules somatiques nucléaires dans des oocytes humains à la seule fin de dériver des lignées de cellules souches. Le document d'IRSC note que l'application de cette procédure soulève d'énormes questions d'ordre technique et de sécurité, ce qui justifie un moratoire. On peut aussi y lire que le développement normal d'embryons et de lignées cellulaires dérivées de cette manière est pour le moins incertain.

Bien que nous partagions ces préoccupations concernant la sécurité, nous fondons l'appui que nous donnons à la recommandation principalement sur l'opinion que nous avons du statut normal d'un embryon humain. Sur ce point, le document d'IRSC reconnaît «[qu']il subsiste des incertitudes éthiques, sociales et juridiques » (*Recherche sur les cellules souches humaines*, page 21).

Selon les enseignements catholiques, l'être humain existe depuis la conception – c'est-à-dire dès l'instant de la création d'un zygote. Aucun être humain, y compris un embryon, ne devrait être utilisé comme moyen d'atteindre une fin. De plus, la destruction d'un être humain, même pour venir en aide à un autre, reste toujours un mal.

Nous avons noté avec intérêt que, dans les soumissions faites au Comité permanent de la santé relatives au projet de loi régissant l'assistance à la procréation, bon nombre des témoins ont soulevé la question de la recherche sur les cellules souches.

Par exemple, un certain nombre d'éthiciens (31 mai 2001) et de témoins de différents groupes confessionnels (7 juin 2001) ont présenté un point de vue scientifique et professionnel qui corrobore le point de vue que l'être humain existe depuis la conception. Nous proposons que IRSC revoie les transcriptions de ces débats dans le cadre de ses travaux.

* * *

Que la création d'embryons humains par fécondation *in vitro* en vue d'obtenir des lignées de cellules souches ne soit pas subventionnée

Compte tenu de notre point de vue sur le statut moral de l'embryon, nous appuyons fortement la recommandation selon laquelle la création d'embryons humains par fécondation *in vitro* en vue d'obtenir des lignées de cellules souches ne devrait pas être subventionnée.

* * *

Qu'IRSC impose un moratoire sur les procédures visant à créer des embryons à composantes génétiquement différentes (mosaïques de cellules)

L'ACCS appuie fortement la recommandation voulant qu'IRSC impose un moratoire sur les activités suivantes :

- i) les recherches dans le cadre desquelles des cellules souches pluripotentes humaines sont combinées à un embryon animal
- ii) les recherches dans le cadre desquelles des cellules souches pluripotentes animales sont combinées à un embryon humain.

Qu'IRSC suive constamment toute la question de la recherche sur les cellules souches en vue (...) d'élargir ou de restreindre la portée des recherches autorisées

L'ACCS appuie la position d'IRSC qui reconnaît que les percées futures pourraient conduire à la nécessité ou à la possibilité « d'élargir ou de restreindre la portée des recherches autorisées ». Compte tenu des résultats impressionnants qu'obtient la recherche actuelle sur les cellules souches qui montre que le corps adulte héberge de telles cellules aussi souples que les cellules souches embryonnaires, nous suggérons qu'IRSC restreigne la portée des recherches autorisées aux cellules souches adultes puisque de telles études ne nécessiteraient pas la destruction d'embryons humains.

Partie 2 — Questions et préoccupations

L'embryon humain -
un statut moral
particulier

Le document de travail adopte le point de vue que l'embryon a un « statut moral particulier » en raison de sa capacité de produire un être humain. Ce statut moral particulier donne lieu à la recommandation d'interdire la création d'embryons humains à des fins de recherche ou de clonage.

Or, un tel statut n'a aucune force véritable. Le document de travail recommande que les embryons créés par d'autres moyens puissent être dépouillés de leurs cellules et détruits. En d'autres termes, le statut moral d'un embryon n'empêchera nullement les chercheurs de le tuer. Sur ce point, nous proposons d'étudier la possibilité d'inscrire dans une loi des restrictions qui assureront le traitement respectueux de l'embryon. Par ailleurs, il faudrait accorder une bien plus grande attention à la possibilité que certains défenseurs de la recherche sur les cellules souches déforment leur valeur morale et pratique afin de justifier l'utilisation d'embryons.

Les embryons humains subsistant après des traitements de l'infertilité

La recommandation formulée par IRSC de financer la recherche pour dériver des cellules souches embryonnaires à partir d'embryons humains subsistants après des traitements de l'infertilité pose de grandes difficultés. Le document de travail énonce clairement qu'il ne faut pas créer d'embryons à des fins de recherche. Cependant, dans sa formulation actuelle, cette recommandation peut être interprétée par mégarde comme faisant la promotion de la création de ce que l'on appelle parfois des embryons surnuméraires à des fins de recherche.

Financer la recherche qui « utilise du matériel fœtal humain prélevé après une interruption volontaire de grossesse »

L'ACCS est d'avis que tous les embryons et fœtus, y compris ceux qui sont mal formés, méritent le même respect qui est dû à un être humain. Par conséquent, l'utilisation d'organes et de tissus prélevés de matériel fœtal humain après une interruption volontaire de grossesse est inadmissible sur le plan éthique.

Lignes directrices éthiques

L'un des objectifs précisés dans l'avant-propos du document de travail consiste à encourager la discussion des principes d'éthique qui mèneront à l'élaboration de lignes directrices pour guider les chercheurs en santé.

Pour atteindre cet objectif, IRSC recommande de créer un comité d'évaluation national qui aurait une perspective d'éthique pancanadienne. Les questions d'ordre éthique mises en lumière dans le document comprennent : la source des embryons utilisés dans la recherche, les conditions du choix éclairés, le respect de la vie privée et de la confidentialité, ainsi que les intérêts mercantiles. Ces questions, bien qu'elles soient importantes, se classent tout de même au second rang par rapport à la question d'éthique primaire concernant le statut moral de l'embryon. Nous croyons qu'il faut accorder davantage d'attention à l'incompatibilité morale entre le respect de l'embryon et sa destruction.

En conclusion, l'ACCS souhaite formuler des remarques sur les arguments fondamentaux qu'utilise IRSC pour fonder ses recommandations concernant la recherche sur les cellules souches. Ces arguments sont les suivants :

1. « Si on admet les recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines, on doit absolument les mener de façon responsable et éthique » (page 7). L'ACCS est d'accord avec ce principe.
2. Pour les questions qui touchent aux embryons et aux fœtus, « [i]l subsiste des incertitudes éthiques, sociales et juridiques » (page 21). L'ACCS est aussi d'accord avec ce point.
3. Le potentiel scientifique et au niveau des soins de santé que présente la recherche sur les cellules souches justifie la destruction d'embryons utilisés comme source de cellules souches. Sur ce point, l'ACCS n'est pas d'accord.

L'Association suggère qu'IRSC prête une plus grande attention au rapport du directeur britannique de la santé concernant les percées éventuelles dans le domaine de la recherche sur les cellules souches. Le gouvernement britannique a confié à un groupe de spécialistes la tâche d'évaluer les nouveaux domaines de recherche faisant appel à des embryons humains. Ce groupe a soumis son rapport, intitulé *Stem Cell Research: Medical Progress with Responsibility*, au gouvernement en juin 2000.

Ce rapport reconnaît que l'utilisation ne serait-ce que d'un seul embryon humain à des fins de recherche soulève des questions controversées sur le plan éthique. Néanmoins, le groupe d'experts « [...] conclut que, pour l'instant, il n'y a de solution autre que la recherche pour dériver des cellules souches embryonnaires qui offriraient des avantages équivalents de créer des tissus humains à des fins thérapeutiques » [trad]¹.

Le rapport avance également que l'un des buts de la recherche actuelle devrait être d'éliminer la nécessité de créer des embryons pour obtenir des cellules souches. « Il se peut cependant que le grand avantage de la recherche effectuée pour comprendre comment reprogrammer les cellules adultes permette d'éviter un jour le besoin de créer des embryons comme source de cellules souches » [trad.]².

L'ACCS avance que de grands progrès ont été accomplis dans la recherche sur les cellules souches adultes depuis la rédaction du rapport britannique. Un article paru dans le quotidien *Ottawa Citizen* (14 mai 2001) – sous le titre « Researchers find ultimate stem cell » (Des chercheurs trouvent la cellule souche ultime) – faisait état d'une recherche qui « [...] offre la plus grande preuve à ce jour que le corps adulte héberge des cellules souches qui sont aussi souples que les cellules souches embryonnaires » [trad.].

À la question de savoir si ces découvertes étayaient la thèse des opposants à la recherche sur les cellules embryonnaires, le scientifique concerné n'était pas d'accord et a répondu : « Si nous cessons la recherche sur les embryons et les tissus fœtaux, nous ralentirons ce domaine » [trad.].

L'ACCS croit que l'impératif scientifique voulant que la recherche doit aller de l'avant aussi rapidement que possible et que la fin justifie les moyens doit être remis en question. Vu les aspects moraux qui découlent de l'utilisation d'embryons à des fins de recherche sur les cellules souches et compte tenu de la possibilité toujours croissante que la recherche sur les cellules souches adultes constitue une solution de rechange viable à la recherche sur les cellules souches embryonnaires, l'ACCS recommande qu'IRSC se concentre sur le financement des recherches qui utilisent des cellules souches adultes.

* * *

Conclusion

L'ACCS est heureuse d'avoir eu l'occasion de participer à ce processus visant à élaborer des lignes directrices pour le financement de la recherche sur les cellules souches humaines. L'Association offre ses meilleurs vœux de succès au groupe de travail d'IRSC sur les cellules souches pour la suite des ses travaux. Nous attendons avec impatience la parution de son rapport final.

Le 11 juin, 2001

Stem Cell Research: Medical Progress with Responsibility: A report from the Chief Medical Officer's Expert Group reviewing the potential of developments in stem cell research and cell nuclear replacement to benefit human health, ministère de la Santé (Grande-Bretagne), juin 2000, p. 42.

2. *Ibid.*, p., 40.